

PRÉFECTURE DE LA VIENNE
-3 JUIN 1932
1RE DIVISION

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Le-Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts:

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Vienne dans sa séance du 4 Juin 1931.....

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

.....Les grottes du Chaffaud à Savigné (Vienne)
.....
appartenant à Mme Vve PONTOIS.....
.....
.....sont
inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d.e. Savigné. et à Mme Vve Pontois.....
.....
.....
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 31 Mai 1932

M. ROUSTAN

POUR AMPLIATION
le Directeur Général des Beaux-Arts
Membre de l'Institut
Le/Chef du Bureau des
Monuments Historiques

T. S. V. P.

174-385-J. 4608-31. [35541]